

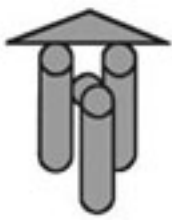


Check-list Pour le déménagement

Changer de maison ou d'appartement, c'est astreignant. La check-list suivante simplifiera votre déménagement.

3 mois avant le déménagement

- Résilier l'ancien contrat de bail en respectant le délai et la forme, mais pas avant que le nouveau ne soit conclu. Si nécessaire: prévoir du temps pour trouver un nouveau locataire.
- Déclarer à temps les dommages subis par le logement à la gérance de l'immeuble et à l'assurance responsabilité civile.
- Discuter de l'achat ou de la vente de meubles/équipements existants avec toutes les personnes impliquées ainsi qu'avec la gérance de l'immeuble et rédiger une convention écrite concernant la responsabilité.
- Mandater une entreprise de déménagement. Demander une confirmation écrite de la commande et de la date précise. Ou engager des aides appropriées si vous préférez réaliser le déménagement par vos propres moyens. Réserver un véhicule de location adéquat (en cas de déménagement à une date très prisée, s'y prendre particulièrement tôt).
- Se procurer des matériaux d'emballage. De nombreuses entreprises de déménagement proposent des cartons d'occasion et de location à des prix avantageux.
- Mandater une entreprise de nettoyage. Demander une confirmation écrite de la commande et de la date précise. Si le nettoyage est fait par vos propres moyens, engager des aides.
- Déchets: déblayer logement, sous-sol, grenier et jardin; organiser l'enlèvement des déchets. Remettre le jardin en état si cela est exigé. Emballer dès maintenant ce qui ne sera plus utilisé pendant les trois prochains mois (par exemple les affaires de ski à la cave, etc.).
- Ecole et jardin d'enfants et/ou crèche/garderie: informer l'ancienne et la nouvelle direction scolaire (jardin d'enfants) du déménagement prévu; parler d'éventuels problèmes de transition. Envoyer l'inscription à la nouvelle école/au nouveau jardin d'enfants, prévoir une période d'adaptation de l'enfant.
- Se procurer un plan du nouveau logement sur lequel il est possible de positionner les meubles de grande dimension avant le déménagement. Ce plan sera important le jour du déménagement.



Fiduciaire Moy - Agence immobilière

Les Geneveys-sur-Coffrane - Cernier - Neuchâtel

Tél. 032 857 12 20 - Fax 032 857 15 50 - Natel 079 447 22 14 - Mail figermoy@immomoy.ch

Site : www.immomoy.ch

1 mois avant le déménagement

- A partir de maintenant, ne plus arroser les grandes plantes d'appartement.
- Prévenir par courrier du changement d'adresse non seulement les amis et connaissances, mais aussi et surtout:
 - la banque et la poste
 - l'opérateur téléphonique et les autres fournisseurs d'accès
 - les autorités communales
 - les fournisseurs d'électricité, d'eau et de gaz
 - la crèche, le jardin d'enfants, l'école, l'employeur
 - la caisse d'assurance-maladie et les assurances
 - l'armée, la protection civile et les pompiers
 - les prestataires d'abonnement (magazines et journaux, services)
 - les services de livraison à domicile
 - Billag pour la radio et la télévision
 - la caisse de compensation AVS (indépendants et retraités).

2 semaines avant le déménagement

- Déclarer le changement d'adresse au contrôle des habitants (respecter le délai).
- Faire modifier les papiers d'identité.
- Déposer une demande de réexpédition du courrier au bureau de poste compétent.
- Faire modifier les papiers du véhicule par le service des automobiles.
- Informer Swisscom de la modification de l'adresse dans l'annuaire téléphonique et convenir de la date exacte de la commutation du numéro de téléphone.
- Modifier les imprimés et ordres de virement.
- Commencer à utiliser les réserves de nourriture congelée et en conserve ainsi que les aliments entreposés au sous-sol. Entreposer une nouvelle réserve de victuailles de première urgence au nouveau domicile.
- Commander les nouveaux articles d'ameublement et les faire livrer à la nouvelle adresse. Faire confirmer par écrit les commandes et les dates de livraison.
- Dans l'ancien logement, réaliser les petites réparations qui sont du ressort du locataire.
- Emballer les objets auxquels on peut renoncer provisoirement, tels que livres, disques, classeurs, réserve de linge, vêtements, réserve de vin, et pourvoir les caisses d'étiquettes indiquant clairement leur contenu et leur destination (pièce).
- Informer les voisins et le concierge: convenir de la possibilité d'accéder au bâtiment et à l'ascenseur le jour du déménagement. Réserver le parking devant l'ancienne et la nouvelle maison ou demander à la police d'y interdire le stationnement s'il s'agit d'un lieu public.
- Porter les bouteilles et les boîtes de conserve aux lieux de collecte.



Fiduciaire Moy - Agence immobilière

Les Geneveys-sur-Coffrane - Cernier - Neuchâtel

Tél. 032 857 12 20 - Fax 032 857 15 50 - Natel 079 447 22 14 - Mail figermoy@immomoy.ch

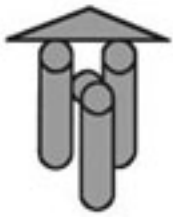
Site : www.immomoy.ch

1 semaine avant le déménagement

- Ne plus arroser non plus les petites plantes d'appartement.
- Convenir des détails de la remise de l'appartement avec le bailleur. Préparer tous les documents nécessaires à la remise ainsi que les clés.
- Prévoir les derniers repas avant le déménagement de sorte que les placards et le réfrigérateur soient ensuite vides.
- Tout emballer. Marquer les objets fragiles en conséquence. Penser aux «cachettes spéciales» ou aux objets «bien rangés», comme les plaques métalliques sous le four, etc.
- Démontez tous les meubles à part les lits et la table de cuisine si le transporteur ne s'en charge pas. Mettre les petites pièces métalliques, vis, etc. dans des sachets et les pourvoir d'indications claires.

Les 2 derniers jours avant le déménagement

- Consommer les dernières denrées congelées ou les offrir à des tiers. Au besoin, baisser au maximum la température des aliments congelés, les transporter enveloppés dans plusieurs couches de papier journal ou dans une glacière appropriée. Dans le nouveau logement, brancher immédiatement le congélateur.
- Emballer le reste. Maintenant, seuls un sac de voyage et des matelas pour dormir sont nécessaires. Etiqueter les objets devant être déménagés, indiquer sur tous les colis le contenu et le lieu de destination (étage, pièce). La veille du déménagement, aller chercher le véhicule de déménagement en fin de journée.
- Préparer le pique-nique, y compris les boissons, pour le jour du déménagement.
- Préparer les ustensiles importants tels que les outils, la pharmacie, les articles de toilette (papier hygiénique), une lampe de poche, des ampoules, des rallonges électriques, du ruban adhésif, des cartons, des allumettes, le carnet d'adresses et les mettre en dernier dans le véhicule.
- Préparer le matériel de nettoyage et des sacs-poubelles.
- Préparer de l'argent liquide pour payer les entreprises de transport et de nettoyage.



Fiduciaire Moy - Agence immobilière

Les Geneveys-sur-Coffrane - Cernier - Neuchâtel

Tél. 032 857 12 20 - Fax 032 857 15 50 - Natel 079 447 22 14 - Mail figermoy@immomoy.ch

Site : www.immomoy.ch

Le jour du déménagement

- Penser à porter des chaussures antidérapantes et des vêtements appropriés. Cela permet de réduire les risques d'accident.
- Consigner immédiatement les dommages consécutifs au déménagement et les faire confirmer sur place par écrit par les employés de l'entreprise de déménagement.
- Bien réfléchir en chargeant le véhicule: placer en dernier les objets dont on aura besoin en premier. Un empilage intelligent des objets permet d'économiser beaucoup de place. Sécuriser les objets fragiles.
- Dans l'ancien logement, laisser quelques douilles avec des ampoules en place. Dans le nouveau logement, profiter de la lumière du jour pour installer des éclairages suffisants.
- Afficher le plan de disposition des meubles à un endroit où il sera bien visible de tous, y compris de l'équipe de déménagement.
- Poser des plaquettes avec le nom de famille sur la boîte aux lettres et la porte.
- Par mesure de précaution, procéder aussi soi-même au relevé des compteurs d'électricité, de gaz, éventuellement de chauffage et d'eau chaude dans l'ancien et dans le nouveau logement.

Le jour suivant le déménagement

- Lors de la restitution du logement au bailleur, remplir intégralement un procès-verbal de remise. Ne signer que ce qui correspond vraiment à la réalité. Même procédure pour la prise en charge du nouveau logement.
- Ne remettre les clés de l'ancien logement que lorsque tout a vraiment été nettoyé et réglé. En effet, la remise des clés symbolise la remise définitive du logement. Ensuite, les anciens locataires n'ont plus le droit d'accéder au logement, même pas pour des réparations ou des travaux de nettoyage.
- Déclarer par écrit à l'entreprise de transport les objets endommagés pendant le déménagement et envoyer le courrier en recommandé.
- Dans le nouveau logement, bien inspecter et contrôler le bon fonctionnement de tous les équipements; faire éventuellement parvenir rapidement à la gérance de l'immeuble une liste des défauts par courrier recommandé.
- Le fait de se présenter personnellement aux voisins facilite dès le départ les rapports de voisinage.
- S'annoncer auprès du nouveau contrôle des habitants en respectant le délai.